



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE**

**Dixième réunion du Sous-Groupe ATS/AIS/SAR d'APIRG
(Dakar, 13 – 15 mai 2009)**

Point 10 de l'ordre du jour : Examen de la mise en œuvre des dispositions de l'OACI dans le domaine des Services de recherches et sauvetage (SAR).

(Note présentée par le Secrétariat)

Sommaire

La présente note traite de l'état de mise en œuvre des spécifications de l'OACI en matière de recherches et de sauvetage, en mettant un accent particulier sur les accords et la législation SAR. La suite à donner par le Sous-Groupe est indiquée au paragraphe 3.

Références :

- Annexe 12 (Recherches et sauvetage)
- Manuel IAMSAR (Doc 9731)
- Rapport de la 16^e réunion d'APIRG
- Rapport de la SPAFI/8/ RAN

1. Introduction

1.1 Le Sous-Groupe voudra bien noter que la plupart des spécifications de l'OACI en matière de recherches et sauvetage n'ont jamais été mises en œuvre en dépit des actions préconisées aux termes des Conclusions d'APIRG. Plusieurs autres initiatives au niveau continental se sont préoccupé de la mise en œuvre des services dans la région AFI et ont envisagé des solutions aux lacunes qui persistent dans ce domaine.

2. Analyse

2.1 Lors de l'examen de l'état de mise en œuvre des dispositions de l'OACI relatives aux services de recherche et sauvetage, la réunion APIRG 16 a exprimé sa préoccupation à propos du fait que certaines de ces dispositions ne sont toujours pas mises en œuvre depuis des décennies, et a jugé

qu'il est grand temps pour que les Etats soient sensibilisés sur la nécessité de prendre les actions correctrices qui s'imposent. Au paravent, plusieurs sessions du groupe APIRG avait accordé une attention particulière au manque de législation et d'accords de coopération, qui constitue la carence majeure dans la région AFI en matière de recherche et sauvetage.

2.2 Le sous-groupe se rappellera aussi des initiatives suivantes qui se sont également occupées de questions SAR au niveau de la région AFI :

2.2.1 Le projet de coopération technique SAR OACI/CAFAC (2002-2007)

Le projet SAR OACI/CAFAC, réalisé avec le soutien financier de la France, est un grand projet quinquennal visant la modernisation des services SAR africains. Les activités accomplies durant cette période comprenaient l'évaluation de 34 systèmes SAR nationaux par une équipe d'experts, la réalisation de nombreuses missions de coopération technique, l'organisation d'une formation poussée et la tenue de plusieurs séminaires et conférences. Les domaines suivants étaient évalués pour chaque Etat :

1. Législation Nationale et cadre réglementaire
2. Accords Internationaux SAR et Conventions
3. Procédures d'exploitation
4. Financement
5. Équipements
6. Ressources Humaines
7. Exercices / contrôle de qualité

2.2.2 La conférence sur le financement du SAR (Saly-Portudal, Sénégal, 25 - 28 octobre 2004)

Les missions d'évaluation SAR conduites dans les états AFI le cadre du projet de coopération technique SAR OACI/CAFAC ont montré que l'absence d'un mécanisme de financement des activités SAR demeure une grave lacune dans la plupart des États évalués. La conférence internationale de Saly-Portudal a été organisée afin de combler cette lacune . La Conférence a adopté la Déclaration de Saly qui fournit aux Etats des lignes directrices quand au financement et l'optimisation des services SAR.

En particulier, la Déclaration de Saly énonce dans sa première conclusion que :

« L'organisation optimale, la gestion et la réglementation des services SAR ont une incidence significative et positive sur l'efficacité et le coût de la fourniture des services » et qu'en particulier, « le montant des ressources requises peut être réduit si les principes ci-après sont suivis :

- a) Évaluation préalable exhaustive des besoins SAR, en fonction du risque ;
- b) Signature et mise à jour d'accords SAR ;
- c) Prescription de mesures SAR préventives et des mesures réglementaires pertinentes ;
- d) Utilisation partagée des moyens ;
- e) Utilisation du personnel de façon graduelle ;
- f) Fourniture des services SAR au plan régional ;
- g) Création de centres d'opérations SAR aéronautiques et maritimes conjoints, éventuellement multifonctionnels, et
- h) Recours aux organisations de bénévoles, le cas échéant. »

2.2.3 La **Conférence SAR de Saint Denis de La Réunion** (3 – 7 Septembre 2007)

L'objectif principale de la Conférence SAR de Saint Denis de La Réunion était d'analyser les résultats du SAR OACI/CAFAC. Elle a ainsi amendé et adopté un ensemble de documents SAR que les États pourront utiliser comme modèle et adapter à leurs environnements nationaux.

2.3 A la lumière de tout ce qui précède, APIRG 16 a adopté la conclusion suivante :

CONCLUSION 16/47 : PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU SOUS-GROUPE ATS/AIS/SAR ET INCLUSION DES ACTIVITES SAR DANS LE PLAN AFI

Il est conclu que :

- a) **les Etats qui ne l'ont pas encore fait désignent des experts SAR pour participer au programme de travail du sous-Groupe ATS/AIS/SAR du Groupe APIRG;**
- b) **les Etats qui ne l'ont pas encore fait établissent en priorité des structures SAR permanentes au sein de leurs administrations nationales de l'aviation civile ;**
- c) **l'OACI et la CAFAC s'assurent que les conclusions de la Conférence sur les recherches et le sauvetage (SAR) de Saint – Denis de la Réunion soient prises en compte dans le plan régional de mise en œuvre pour le sécurité de l'aviation en Afrique complet, dans toute la mesure du possible.**

2.4 En dehors des aspects évoqués ci-dessus, la réunion régionale SP AFI8/RAN a également noté que tant l'OACI que l'Organisation maritime internationale (OMI) recommandent maintenant la régionalisation des services SAR comme le moyen le plus rapide d'assurer l'efficacité du système SAR mondial. La fourniture de services SAR régionaux donne aussi aux organismes aéronautiques et maritimes la possibilité de coopérer pour assurer des services SAR dans une région géographique définie en fonction des besoins et des risques plutôt que des frontières nationales qui, d'un point de vue opérationnel, sont totalement arbitraires. Par ailleurs, le nombre de centres de coordination de sauvetage (RCC) nécessaires pour exécuter les opérations pourrait être réduit, les réseaux de communication pourraient être communs et les bases de données regroupées, ce qui permettrait de réaliser des interventions d'urgence dans tout l'espace régional où volent les aéronefs et indépendamment de l'espace aérien territorial. De plus, la constitution du personnel, sa formation et son perfectionnement constant pourraient être gérés de manière efficace.

A titre d'exemple la réunion a été informée qu'en octobre 2007, la République Sud-africaine a organisé à Port Elizabeth une conférence consultative sur l'intégration des services de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes SAR en Afrique australe.

Compte tenu de ce qui précède et des avantages importants qui peuvent être tirés de la création de RCC conjoints et de la coopération dans la fourniture des services SAR, la réunion a convenu de la recommandation ci-après :

Recommandation 6/22 — Établissement d'arrangements relatifs à des services de recherches et sauvetage (SAR) sous-régionaux

Il est recommandé que l'APIRG :

- a) adopte l'objectif de performance SAR « Établissement d'arrangements relatifs à des services SAR sous-régionaux » énoncé dans la fiche du cadre de performance figurant à l'Appendice H au rapport sur le point 6 de l'ordre du jour ;
- b) adopte comme politique le principe général de la fourniture de services SAR à l'échelle sous-régionale par des centres de coordination de sauvetage (RCC) conjoints aéronautiques et maritimes en tant que stratégie clé pour améliorer le système SAR dans toute l'Afrique ;
- c) appuie la création d'une équipe de travail pour faire avancer l'initiative prise à la Conférence consultative de Port Elizabeth en octobre 2007 sur l'intégration des services SAR en Afrique australe ;
- d) coopère avec l'OACI et l'OMI dans leur collaboration constante avec les États africains pour mettre en place des RCC sous-régionaux conjoints à des endroits stratégiques du continent africain.

3. Suite à donner

3.1 Le Sous-Groupe est invité à :

- a) exhorter les Etats à mettre en œuvre les recommandations pertinentes relatives :
 - i. à la législation SAR
 - ii. aux Accords de coopération en matière SAR.
 - iii. à l'amélioration des services SAR en général
- b) appuyer la création de groupes de travail sous-régionaux pour établir et mettre en œuvre des accords de coopération sur la base des objectifs de performance et du programme de travail recommandés par la réunion SPA FI/8 RAN (ci-joint en annexe).

Appendix A

**OBJECTIFS DE PERFORMANCE REGIONAUX/NATIONAUX
POUR LES SERVICES SAR**

ETABLISSEMENT D'ARRANGEMENTS RELATIFS A DES SERVICES SAR SOUS-REGIONAUX				
Avantages				
Efficacité et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • emploi partagé des locaux et de l'équipement des RCC permettant économie et efficacité • fourniture plus uniforme des services dans une région géographique définie en fonction du risque • services compétents assurés au voisinage et à l'intérieur des Etats aux ressources limitées • harmonisation des procédures aéronautiques et maritimes • interopérabilité de l'équipement de sauvetage • constitution d'un Bassin de coordonateurs de missions SAR chevronnés, ayant de l'expérience dans les domaines aéronautique et maritime, réduisant ainsi la coordination et la fragmentation 			
Stratégie				
COMPOSANTES DU CONCEPT OPERATIONNEL D'A TM	TACHES	ECHEANCIER DEBUT-FIN	RESPONSABILITE	ETAT
Sans objet	• donner un atelier SAR régional en Afrique australe	1 ^{er} trimestre 2009		Non commencée
	• établir un processus de prise de décisions en collaboration	1 ^{er} trimestre 2009		
	• effectuer une évaluation des besoins et une analyse d'écart	1 ^{er} trimestre 2009		
	• élaborer un plan d'action régional pour l'Afrique australe	1 ^{er} trimestre 2009		
	• donner la formation régionale d'administrateur SAR et de coordonnateur de missions SAR	1 ^{er} trimestre 2009		
	• déterminer les besoins en matière d'organisation régionale, de fonctions et de responsabilités, de locaux et d'équipement	1 ^{er} trimestre 2009		
	• en s'inspirant du Manuel IAMSAR, élaborer un projet de loi, un règlement, des procédures opérationnelles, des lettres d'accord, des plans SAR et des politiques de gestion de la sécurité pour la fourniture de services SAR régionaux	1 ^{er} trimestre 2009		
	• déterminer les besoins futurs en matière de formation et élaborer des plans de formation	2 ^e trimestre 2009		

	<ul style="list-style-type: none"> • élaborer : <ul style="list-style-type: none"> ➤ des procédures d'alerte ➤ des bases de données sur les ressources ➤ des procédures d'interface avec les Procédures d'urgence des aéroports et les services généraux d'intervention en cas de catastrophe ➤ des listes de vérification RCC ➤ des plans de dotation en personnel, de contrôle des compétences et de certification ➤ des programmes de prévention SAR ➤ des programmes qualité ➤ des programmes d'éducation et de sensibilisation ➤ des procédures à suivre en cas d'urgence en vol 	3 ^e trimestre 2009		
	<ul style="list-style-type: none"> • dispenser la formation requise 	3 ^e trimestre 2009		
	<ul style="list-style-type: none"> • réaliser les exercices SAR requis 	3 ^e trimestre 2009		
	<ul style="list-style-type: none"> • suivre de près le processus de mise en oeuvre 	selon les besoins		
Lien avec les GPI	Sans objet			

Notes :

1. Le plan de travail indiqué ci-dessus doit être répété pour l'Afrique du Nord-Ouest, l'Afrique orientale, l'Afrique occidentale (Lagos) et l'Afrique occidentale (Libéria). Le calendrier des travaux pour ces régions dépendra de facteurs opérationnels, démographiques, financiers et sociaux, qui n'ont toutefois pas encore été déterminés. La nature et la durée des travaux de planification et de mise en oeuvre requis pour chaque RCC sous-régional devraient être du même ordre que celles qui sont indiquées ci-dessus pour le plan de l'Afrique australe.

2. Tous les travaux exigent une coopération étroite de tous les Etats intéressés, de l'OACI, de l'OMI, de Cospas-Sarsat et, au besoin, d'autres organismes mondiaux.
